

*Economic Community  
Of West African States*



*Communauté Economique  
Des Etas de l'Afrique de l'Ouest*

**WEST AFRICAN POWER POOL**  
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**  
*General Secrétariat / Secrétariat Général*

**Développement du solaire en Afrique subsaharienne  
Phase (1)**

***TERMES DE REFERENCE***

***Recrutement d'un Spécialiste Social***

---

**Septembre 2019**

# SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	3
2. OBJECTIF DE LA PRESTATION .....	4
3. ETENDUE DES PRESTATIONS DU SPECIALISTE .....	4
4. QUALIFICATION ET EXPERIENCE.....	5
Connaissances Requises.....	6
Aptitudes et Compétences .....	6
Langue.....	6
5. DUREE DE LA MISSION .....	7
6. OBLIGATIONS DU CONSULTANT.....	7
7. EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT .....	7
8. CONFLIT D'INTERETS.....	8

## 1. CONTEXTE

Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) a été créé par la plus haute autorité décisionnelle de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

L'objectif stratégique de la CEDEAO mis en œuvre par le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) repose sur une vision dynamique de l'intégration de l'exploitation des réseaux électriques nationaux dans un marché régional unifié d'électricité devant permettre d'assurer à moyen et long termes un approvisionnement en énergie électrique régulier, fiable et à un coût abordable aux populations des États membres de la CEDEAO. Pour réaliser cette vision, l'EEEOA promeut et développe des infrastructures de production et de transport d'énergie électrique et à terme assurera avec l'opérationnalisation du marché, la coordination des échanges d'énergie électrique entre les Etats membres de la CEDEAO.

Le programme actuel de développement des infrastructures de l'EEEOA est basé sur le Plan Directeur de la CEDEAO pour le Développement des Moyens Régionaux de Production et de Transport d'Énergie Électrique 2019-2033, adopté par l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en décembre 2018, à travers l'Acte Additionnel A/SA.4/12/18 qui a identifié les projets prioritaires clés dont la mise en œuvre est indispensable à une intégration stable des réseaux électriques nationaux dans l'espace CEDEAO et, faciliter des échanges optimaux et la commercialisation d'énergie électrique entre les États membres. Soixante-quinze (75) projets prioritaires ont été approuvés pour un investissement total estimé à 36,39 milliards de USD impliquant entre autres la construction d'environ 23 000 km de lignes de transport d'énergie électrique et la mise en œuvre d'une capacité totale de production d'environ 15,49 GW dont 3,15 GW de production d'énergie renouvelable intermittente (solaire et éolien).

Pour soutenir la mise en œuvre de ce plan, la Banque mondiale a accordé un don au Secrétariat Général de l'EEEOA dans le cadre d'une assistance technique dénommée ("Solar Development in Sub-Saharan Africa, Project #1 Technical Assistance to EEEOA" (P162580)) pour la préparation de projets régionaux de production d'électricité solaire ainsi que des activités d'études techniques pour faciliter l'intégration des Énergies Renouvelables.

Cette assistance est prévue pour soutenir la mise en place d'un cadre propice qui permettrait d'accélérer le déploiement de centrales solaires à grande échelle dans la région couverte par l'EEEOA par l'identification de goulots d'étranglement techniques, la préparation de Parcs Solaires Régionaux et le partage des connaissances entre pays de la Région. L'assistance est mise en œuvre par le Secrétariat Général de l'EEEOA. Il est prévu que le don accordé servira à identifier et à préparer les investissements régionaux dans la production d'électricité solaire, l'infrastructure, la distribution et le stockage, ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités avec un accent particulier sur la planification, la réglementation et les connaissances techniques et l'évaluation et la validation des ressources. Aussi, l'assistance prévoit des actions spécifiques visant à lutter contre les écarts entre hommes et femmes et à améliorer l'autonomisation des femmes ou des hommes par la formation et la certification en Energie Renouvelable Variable du personnel des membres de l'EEEOA dont au moins 15 % de femmes.

Les activités incluraient toute la liste des études préliminaires à entreprendre avant d'engager les

investissements à savoir : préfaisabilité, faisabilité, sauvegarde environnementale et sociale, atténuation des impacts environnementaux et sociaux, réinstallation éventuelle de la population, structuration du projet, modalités de mise en œuvre, etc.

Dans le cadre du volet de renforcement des capacités du Secrétariat Général de l'EEEEOA, il est envisagé le recrutement d'un Spécialiste Social pour appuyer l'EEEEOA en vue de l'intégration des aspects sociaux dans les différentes études à mener dans le cadre de l'assistance.

## **2. OBJECTIF DE LA PRESTATION**

Le Spécialiste Social dirigera et coordonnera la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sociales pour les projets initiés par le Secrétariat Général de l'EEEEOA ainsi que l'évaluation et la gestion efficace des risques sociaux liés aux activités du projet. Cela comprend l'examen des cadres et des plans de sauvegardes sociales en collaboration avec les agences gouvernementales concernées et les groupes de bénéficiaires locaux, le traitement de la compensation, le suivi de la mise en œuvre du PGES et du PAR et le suivi de la conformité du projet aux politiques de sauvegardes tout au long de sa durée.

Le Spécialiste Social veillera au respect de l'évaluation des risques et impacts sociaux du projet en collaboration avec le spécialiste de l'environnement, en se conformant aux exigences des politiques des bailleurs de fonds en la matière et aux textes nationaux ou à défaut internationaux. Il assurera la bonne préparation et exécution du plan de gestion de l'environnement et des éventuels plans d'action de réinstallation des communautés touchés par les projets. Le titulaire du poste recherchera et maintiendra également des relations proches et interactives avec les communautés touchées, les organismes de réglementation et toutes les parties prenantes du projet. IL veillera à ce que les aspects sociaux soient pris en compte dans les études de préinvestissement des projets d'infrastructures conformément aux pratiques des institutions de financement internationales

Le Spécialiste Social sera également chargé de fournir un soutien et des ressources soutenus au personnel de l'EEEEOA sur la façon de prendre en compte Genre et la manière d'éviter les violences basées sur le Genre dans leurs projets. Cela devrait inclure le soutien aux équipes de projet sur le suivi et l'évaluation des impacts liés au Genre, ainsi que le suivi et l'évaluation des aspects relatifs au Genre tels que l'inclusion sociale ou l'implication des communautés vulnérables, etc. ... dans les projets développés par le Secrétariat Général de l'EEEEOA pour les sociétés membres dans leur ensemble.

## **3. ETENDUE DES PRESTATIONS DU SPECIALISTE**

Le spécialiste des garanties sociales sera chargé, sans être exhaustif des tâches clés suivantes :

- ✚ Diriger et coordonner les efforts de l'équipe chargée du suivi et de gestion du projet pour fournir des conseils et faire progresser la mise en œuvre des politiques de sauvegarde sociale dans les pays concernés par les différents projets ;
- ✚ Appliquer les mesures de sauvegarde sociales du projet telles que stipulées dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale.
- ✚ Veiller à la mise en œuvre appropriée des mesures de sauvegarde relatives aux droits

de l'homme, à la consultation et concertation publique, au règlement des différends pour les communautés touchées et à l'atténuation et à la gestion des autres impacts sociaux potentiels des projets ;

- ✦ Superviser la mise en œuvre de toutes les recommandations du rapport d'évaluation de l'impact social ;
- ✦ Recenser les espaces dédiés à l'agriculture et les biens des communautés et tout autre bien affecté par le projet, évaluer les compensations, faciliter le traitement rapide et le versement d'une indemnisation par les institutions compétentes, en collaboration avec des experts désignés par les services publics d'électricité des pays concernés ;
- ✦ Superviser l'élaboration des PAR, la consultation des parties prenantes, et garantir la qualité des rapports et des documents annexes requis
- ✦ Produire le rapport de mise en œuvre des PAR avec toutes les pièces justificatives et preuves d'indemnisation
- ✦ Coordonner les interactions et les activités de la communauté avec les personnes affectées par le projet (PAP);
- ✦ Mener et encourager des programmes de sensibilisation pour informer les personnes concernées des avantages sociaux du projet.
- ✦ Élaborer et diffuser tout moyen de sensibilisation sur les avantages sociaux du projet et assurer la diffusion de toutes les initiatives d'information ou de divulgation publiques ;
- ✦ Assurer un suivi périodique des rapports d'étape sur la mise en œuvre des politiques et procédures de sauvegarde sociale, y compris les enseignements tirés ;
- ✦ Effectuer des inspections régulières sur le terrain ;
- ✦ Établir et générer des données et des indicateurs permettant le suivi des procédures ;
- ✦ Examiner des rapports produits par les Consultants en charge des études d'impact environnemental et social pour s'assurer qu'ils tiennent compte dimensions sociales du projet notamment des questions d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes de manière adéquate ;
- ✦ S'assurer que les commentaires sur les aspects sociaux fournis sur les différents rapports ont été correctement pris en considération ;
- ✦ Supervisez les performances du personnel responsable des rapports, en fournissant une direction claire ainsi qu'un suivi régulier et des retours sur les performances ;
- ✦ Produire les rapports d'activités du projet sur les sauvegardes sociales
- ✦ Garantir la conformité des activités du projet avec les exigences en matière de sauvegardes sociales
- ✦ Servir d'interface entre les PAP et le projet
- ✦ Exécuter toute autre tâche du projet relative aux sauvegardes sociales.

#### **4. QUALIFICATION ET EXPERIENCE**

Le spécialiste en sauvegarde sociale doit posséder au minimum les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire ( Bac + 4 au moins)) en anthropologie, sociologie, sciences sociales appliquées, sciences de l'environnement ou dans une discipline apparentée;

- Avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegardes sociales et de la réglementation en matière de gestion du foncier.
- Avoir au moins 10 ans en tant que spécialiste des sauvegardes sociales sur des projets de développement régional,
- Avoir au moins trois (03) références en évaluations environnementales et sociales, (03) en élaborations de PAR ou CPR et (02) en gestion des déplacements et règlement des conflits dans le cadre des projets de développement (pour chaque référence, spécifier les tâches réalisées), de même qu'une expérience avec les projets financés par la Banque Mondiale et/ou de la Banque Africaine de Développement ou tout partenaire ayant les mêmes standards en matière de sauvegarde est un atout.
- Avoir une expérience internationale ou régionale dans la coordination et le travail avec des équipes multidisciplinaires et les parties prenantes du projet est souhaitable,

### **Connaissances Requises**

Une excellente connaissance des domaines pertinents suivants est requise :

- Meilleures pratiques et / ou directives et procédures de la Banque mondiale sur les sauvegardes sociales, l'évaluation sociale, l'analyse sociale, les systèmes efficaces de participation des parties prenantes et de règlement des plaintes, ainsi que les réglementations et le cadre juridique régissant la gestion environnementale et sociale ;
- Structure et organisation des agences de protection de l'environnement et des autres organismes de réglementation de l'environnement dans la zone du projet ; Municipalités, comités de développement villageois
- Techniques créatives et innovantes pour la planification et la mise en œuvre de politiques de gestion environnementale et sociale.
- Pratiques et cultures des communautés affectées par le projet.

### **Aptitudes et Compétences**

Les compétences suivantes sont requises pour une performance efficace des missions effectuées:

- Maîtriser les outils informatiques (traitement de textes, tableurs, gestion de projet et Internet notamment),
- Etre doté d'une excellente capacité d'analyse et de synthèse, de bonnes dispositions pour le travail en équipe et sous pression, tout en respectant les budgets et les délais.
- Capable de travailler en équipe, à superviser et à motiver une équipe de projet. Capacité démontrée à diriger des tâches opérationnelles et analytiques Une expérience de terrain est hautement souhaitable.
- Excellentes aptitudes à la décision, capacité à prendre des initiatives et à travailler de manière autonome

Il ou elle devra être aussi doté d'un sens de responsabilités aiguës, organisé, discret, rigoureux, imaginatif, proactif, méthodique, en mesure de travailler sous pression et faire preuve d'humilité dans l'approche et la collaboration avec les parties prenantes. Il devra en outre disposer d'un sens aigu du dialogue et une aptitude avérée à l'apprentissage continu.

### **Langue**

Le Spécialiste social recruté doit maîtriser et parler couramment l'anglais et / ou le français et avoir une très bonne connaissance de l'autre langue.

## **5. DUREE DE LA MISSION**

La mission du Consultant s'étend de la signature du contrat pour une période de 120 jours pour la première année à l'issue de laquelle le contrat sera prorogé de deux ans ou jusqu'à la fin du Programme si les performances du Consultant sont jugées satisfaisantes. La consistance des prestations du Consultant et la durée seront éventuellement révisées à la fin de la première année.

Les prestations du Spécialiste seront réalisées dans les locaux du Secrétariat Général de l'EEEOA à Cotonou sur la base d'un planning trimestriel à convenir.

## **6. OBLIGATIONS DU CONSULTANT**

Le Spécialiste social sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents termes de références. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra s'engager, entre autres à :

- Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues ;
- Respecter les us et les coutumes des pays de la CEDEAO ou tout autre pays où il aura une mission à effectuer ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant et après l'exécution de son mandat et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui auraient été remis.

Le Spécialiste, sera appelé à voyager fréquemment au sein de la sous-région. Le travail peut exiger de façon occasionnelle des fins de semaines et/ou des soirées tardives de travail.

## **7. EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT**

L'étendue des prestations du Spécialiste social comprend la préparation et la soumission en temps utile des rapports et documents de qualité, rédigés selon le besoin en anglais et/ou en français

Le Spécialiste social devra également fournir :

### **a. Rapport initial :**

Le Spécialiste devra soumettre dans un délai de 4 semaines à compter de la date de début de ses prestations, un rapport initial devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le planning indicatif d'exécution de la mission assignée. Ses prestations débiteront par une mission de 10 jours ouvrables au siège de l'EEEOA à Cotonou.

### **b. Rapport de mission :**

Le Spécialiste devra soumettre des rapports de mission pendant la durée de son engagement.

Au terme de chaque mission assignée, le Spécialiste devra soumettre un rapport complet détaillant entre autres, les activités entreprises pendant la durée de la mission, les intrants et extrants, les résultats attendus et les livrables exigés par le Secrétariat Général de l'EEEOA et l'Agence de Financement. La soumission, les difficultés rencontrées, les leçons apprises et les approches de solutions. L'approbation de ce rapport constituera les conditions préalables au décaissement de ses honoraires au titre de la mission assignée.

Tous les documents préparés par le Spécialiste dans le cadre de la mission assignée (y compris les présentations et les commentaires annotés aux rapports) doivent figurer en annexe de chaque rapport. Lesdits rapports devront être rédigés en anglais et/ou en français selon le besoin, et soumis au plus tard le 10<sup>e</sup> jour du mois suivant la fin de chaque mission

### **Responsable hiérarchique**

Le Spécialiste social sera placé sous l'autorité fonctionnelle du département de Planification, de Programmation des Investissements et de la Protection Environnementale du Secrétariat Général de l'EEEOA (PIPES), pendant l'exécution de la mission assignée.

Le Spécialiste social assurera la liaison avec les sociétés d'électricité membres de l'EEEOA, les ministères en charge de l'énergie, les ministères/agences de protection de l'environnement et les agences de financement. La mission assignée étant financée par la banque mondiale et de ce fait, les exigences pertinentes de la Banque seront applicables en la matière.

### **8. CONFLIT D'INTERETS**

Il s'agit d'un poste contractuel, et il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions en vigueur telles que la clause 1.11 (d) des Directives, Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale version janvier 2011 : « les représentants du gouvernement et les fonctionnaires peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'un bureau de consultants, uniquement (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphe 1.9 des Directives).